



Un accord de harmonisation des carrières inférieures à ne pas quitter de vue

Récemment la FGEC - Fédération Générale des Expéditionnaires et Chargés techniques de l'Etat, a tenu, dans le respect des mesures sanitaires actuellement en vigueur, sa 37^e Assemblée Générale Ordinaire (virtuelle et avec invités) dans les locaux de la CGFP à Luxembourg.

Après avoir adressé son message de bienvenue et le mode d'interaction pour les participants en ligne, le président Gilbert Goergen a fait entrevoir que [l'accord de harmonisation des carrières inférieures](#) est un sujet qui nécessite d'être expliqué en détail et qu'il serait essayé de donner réponse aux nombreuses questions des membres sur base des informations dont la FGEC dispose.

Par la suite, le secrétaire général Patrick Lommer a passé en revue les activités de la FGEC et les différents sujets de réunion au cours de l'année 2021. Bien que l'année passée ait été marquée par moins de réunions du comité de la FGEC, l'harmonisation des carrières inférieures a nécessité bon nombre de discussions et d'entrevues avec la CGFP, une multitude d'associations et le Ministère de la Fonction publique, pour essayer d'établir une ligne d'action qui trouverait l'accord de tous les acteurs concernés. Ceci s'est fait par l'intervention de plusieurs membres du comité et s'est finalisé par la signature de l'accord précité. Il serait faux de penser que cet accord est dans la poche, une certaine vigilance est nécessaire sur ce qui a été conquis sur le papier, et ce qui deviendra réalité plus tard.

Parmi les ordres du jour des réunions du comité on peut citer des sujets non moins importants comme le Covid-Check, son entrée en fonction faisant l'objet de discussions plus animées car il touchait la liberté individuelle de chacun; la représentation de la FGEC en terme de sièges auprès de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et la réorganisation interne de la FGEC.

Le président Gilbert Goergen a ensuite entamé l'histoire de l'harmonisation des carrières qui faisait déjà partie de l'[accord salarial du 5 décembre 2016](#), prolongé par l'[avenant à l'accord entre le Gouvernement et la CGFP du 5 décembre 2016](#) et qui arrivait à terme le 31 décembre 2020. Or, les années 2020 et 2021 étaient marquées par la pandémie, ce qui n'a pas facilité la tâche des négociations. En résumé on peut dire que cet accord est le fruit d'un long travail de 6 ans qui a touché 4 groupes de traitement (D3, D2, D1, C1), et quelque 23 associations pour finalement mener aux groupes de traitement C1 et C2.



FEDERATION GENERALE DES EXPEDITIONNAIRES ET CHARGES TECHNIQUES DE L'ETAT

a.s.b.l. affiliée à la CGFP

La trésorière Arlette Schmit-Weber a ensuite présenté le bilan de caisse pour l'année 2021. Les réviseurs de caisse Philippe Triniane et Serge Blum ont attesté à leur tour une tenue de livre exemplaire, ce qui a valu décharge par l'assemblée générale. La Commission de Révision a été confirmée pour un nouvel exercice.

Une adaptation de la cotisation aura lieu pour l'année 2023. L'augmentation de 50 à 65 Eur ne profitera pas à la FGEC, mais ira à la CGFP qui a renforcé ses effectifs pour pouvoir maintenir son offre de prestations de plus en plus sollicitées, comme l'assistance juridique par exemple.

En engageant le point des discussions, le président Gilbert Goergen s'est prêté au jeu des nombreuses questions des membres connectés lors de l'AGO, respectivement ceux qui en avaient déjà fait part d'avance.

Bon nombre de réponses ont pu être données aux membres intéressés par l'accord de harmonisation des carrières inférieures, or pour des questions plus détaillées voire techniques, il faudra attendre la venue des premiers textes législatifs. Par ailleurs, un groupe de travail 'Harmonisation des carrières inférieures' a été mis en place et se penchera en détail sur les textes législatifs relatifs à l'accord signé le 14 janvier 2022.

Il est évident que les lois et règlements prendront un certain temps pour être écrits, revus et votés, mais il a toutefois été retenu que les futurs textes votés relatifs à l'accord de harmonisation des carrières inférieures auront effet rétroactif au 1er juillet 2022.

Le comité de la FGEC invite aussi toute personne intéressée à les rejoindre en tant que membre, 2 places vacantes restent à pourvoir.

Le comité se compose comme suit: Gilbert Goergen, président; Joe Weishaupt, 1er vice-président; Tom Winkel, 2e vice-président; Patrick Lommer, secrétaire général; Marc Goldschmit, secrétaire adjoint; Arlette Schmit-Weber, trésorière; assesseurs: Laurent Becker, Carlos Fernandes, Bob Jungers, Edouard Viana.